

DECISION DU MAIRE EN DATE DU 16 MARS 2023

Nous, Roger DIDIER, Maire de la Ville de GAP,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment en ses articles L.212222 et L.22122 et suivants ;
- vu la délibération du 28 Mai 2020 par laquelle le Maire a reçu délégation de pouvoirs par le Conseil Municipal ;
- Vu la Délibération du 28 Mai 2020 portant délégation de compétence donnée à Monsieur le Maire par le Conseil Municipal, pour la recherche de subventions auprès des collectivités ;
- Considérant que la candidature posée par la Médiathèque de la Ville de Gap au label national "Premières pages" constitue une véritable mise en valeur du travail effectué auprès de la petite enfance et des professionnels concernés ;
- Considérant qu'il est opportun de compléter cette démarche par la programmation d'un cycle de spectacles pour tout petits où le livre est théâtralisé.

DECIDE

Article 1

Les nombreuses actions en direction de la petite enfance sont complétées par le projet d'un cycle de spectacles :

Spectacles	Age du public/ Durée	Informations complémentaires
Tiga de <i>Florence Férin</i>	de 18 mois à 3 ans Durée : 40 min	inspiré du livre <i>Le Roi des bêtes</i> de Gigi Bigot
Strong doudou ! d' <i>Aurélie Loiseau</i>	de 18 mois à 5 ans Durée : 30 min	inspiré de l'album <i>Voilà voilà</i> d'Ilya Green (Didier jeunesse)
Croco Croque ! d' <i>Anne Lopez</i>	de 18 mois à 3 ans Durée : 35 min	inspiré de <i>Fillettes et Gros Alligator</i> (Didier jeunesse)
Contes sous la neige de <i>Claire Pantel</i> de la compagnie <i>Cie l'a(i)r de dire</i>	À partir de 12 mois Durée : 35 min	inspiré de divers histoires comme <i>Boucle d'or</i> (avec un livre-objet)
Spectacles de Noël de la compagnie des <i>Tubercules</i> et <i>Colette Charrier</i>	de 18 mois à 5 ans Durée: 40 min	Création inspiré d'albums jeunesse
L'enfant de neige de <i>Florence Férin</i>	de 2 à 5 ans Durée : 40 min	inspiré du <i>La fille de neige</i> de Robert Giraud et Sébastien Pelon (Père Castor)

Article 2

Le coût total des actions mises en place est de 10 000 € TTC.

Article 3 : subvention

La Ville de Gap sollicite une aide financière en fonctionnement auprès de la Direction Régionale des Affaires culturelles pour un montant de 5000 € correspondant à 50% du montant total maximum TTC, autorisé et inscrit aux crédits du Budget Primitif 2023.

Article 4 : modalités d'attribution

La Commune s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par la Direction Régionale des Affaires Culturelles.

Article 5 : exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur Adjoint des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à M. le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ en MAIRIE, à Gap, le 16 MARS 2023

Le Maire



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 27 MARS 2023

Publié ou notifié le : 27 MARS 2023

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE GAP (05)
Utilisateur : ACTES VILLE

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2023_03_141
Objet :	Médiathèque : Demande de subvention pour l'opération Premières pages auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-03-27 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-210500617-20230327-D2023_03_141-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 005-210500617-20230327-D2023_03_141-AI-1-1_0.xml	text/xml	952 o
Document principal (Acte individuel) Nom original : D_12392.pdf Nom métier : 99_AI-005-210500617-20230327-D2023_03_141-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	79.6 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	27 mars 2023 à 15h07min34s	Dépôt initial
En attente de transmission	27 mars 2023 à 15h07min42s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	27 mars 2023 à 15h07min47s	Transmis au MI
Acquittement reçu	27 mars 2023 à 15h07min56s	Reçu par le MI le 2023-03-27